

**Discours de Véronique Cayla : bilan du CNC 2009**  
**63<sup>ème</sup> édition du Festival de Cannes 2010**  
Lundi 17 mai 2010 - Majestic

Monsieur le Député et Maire de Cannes, Cher Bernard Brochand,

Monsieur le Président, Cher Gilles Jacob,

Mesdames, Messieurs,

Nous voici de nouveau réunis pour cette traditionnelle présentation du bilan du CNC ; merci à vous tous d'être fidèles à ce rendez-vous qui nous permet, tous les ans, de faire le point sur le secteur.

Les deux faits marquants de l'année 2009 et 2010 sont incontestablement l'impact de la crise économique internationale, et le passage à la diffusion numérique. Deux éléments de nature très différente qui, on le comprend, sont des facteurs d'inquiétude pour les professionnels ; de ce point de vue, la révolution numérique est, sans aucun doute, la cause la plus déstabilisante ; c'est un enjeu structurel déterminant, qui, en effet, bouleverse et interroge en profondeur nos repères et nos pratiques de régulation, mais n'annule en aucune façon les principes d'intérêt général qui sous-tendent notre modèle de diffusion des films. C'est un pari qu'il nous faut impérativement gagner.

Parallèlement, il est évidemment indispensable d'être attentif aux effets conjoncturels de la crise économique, qui fragilisent certains acteurs du secteur, et de mettre en œuvre, des mesures nécessaires, pour que chacun puisse achever sa mutation numérique dans de bonnes conditions.

Côté public : on sait que traditionnellement la salle de cinéma constitue, dans ces périodes de crise, un véritable lieu refuge. Après une année 2008 déjà très positive, ce phénomène se vérifie de manière éclatante en 2009 avec une fréquentation en salles qui dépasse le seuil symbolique des 200 millions d'entrées ! Avec quasiment 201 millions d'entrées, c'est le meilleur résultat depuis 1982 ; en outre, le début de l'année 2010 ne dément pas cette belle tendance, avec 11 % d'augmentation sur les quatre premiers mois par rapport à 2009. L'appétence du public pour les salles de cinéma est réjouissante. Cette gourmandise s'est d'ailleurs exprimée pratiquement partout en Europe ; nul doute que le développement des films en 3D relief qui

offrent un spectacle cinématographique unique et irremplaçable, est un bon présage pour l'avenir de la salle.

Quant à la part de marché du film français, elle est évidemment en baisse par rapport à 2008 marquée par le record extraordinaire de « *Bienvenue chez les Ch'tis* ». Elle reste néanmoins dans la moyenne haute de ces dix dernières années avec 37%, grâce notamment à une palette large et diversifiée de films, près de vingt, qui ont enregistré plus d'un million d'entrées. La France, vous le savez, a la particularité d'avoir une part de marché nationale importante, qui donne une force incomparable à notre cinéma et qui fait de notre pays la troisième puissance cinématographique mondiale. Il faut donc être vigilant pour continuer à mettre en valeur notre production, sur les marchés internationaux bien sûr grâce notamment à l'action d'Unifrance et au talent des exportateurs français, mais aussi en premier lieu, évidemment, sur notre territoire.

A cet égard, la production française de films en 3D relief ouvre des perspectives alléchantes, c'est pourquoi le CNC accompagne cette innovation, depuis 3 ans déjà, dans le cadre de l'aide aux nouvelles technologies en production, avec près de 20 projets qui sont en cours de fabrication. Les premiers films français en 3D relief devraient gagner nos écrans au cours de cette année et j'espère que 2011 amplifiera fortement cet élan afin que le cinéma français qui peut compter sur des talents - artistes et techniciens - admirables en la matière, puisse faire valoir, là aussi, sa créativité face à la production américaine.

Si la bonne santé de la fréquentation est indéniable, toutes les salles ne bénéficient pas de l'embellie, de manière homogène. Les conséquences de la crise économique sont ambivalentes : si le contexte économique explique, pour partie, les très bons chiffres de la fréquentation globale, il explique aussi sans doute la désaffection par le public de certaines salles, notamment celles qui sont situées dans des zones plus durement affectées par la crise. La situation contrastée que l'on avait observée l'été dernier, certes s'est améliorée à la fin de l'année 2009, grâce à quelques films porteurs. Mais, nombre de salles en particulier la petite exploitation et les salles situées en milieu rural continuent de rencontrer des difficultés.

Aussi, l'élargissement de l'exonération de la taxe professionnelle à davantage de salles qui a été adopté par le Parlement est une bonne nouvelle.

Par ailleurs, suite au groupe de travail mis en place par le CNC avec la Fédération nationale des cinémas français (FNCF), un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre pour aider ces salles à palier leurs problèmes conjoncturels. Et nos échanges en la matière continuent.

Côté production maintenant, le bilan 2009 montre que le cinéma français a su globalement résister à la crise : malgré un repli par rapport à une année 2008 tout à fait atypique, l'activité de production demeure relativement dynamique tant en volume, au dessus des 200 films, qu'en investissements, au dessus du milliard d'euros. Cela dit, la diminution des investissements, notamment sur les films aux devis les plus élevés, est bien réelle et se traduit par une baisse du devis moyen. Dans ce contexte de tension économique, notamment sur le marché international, nous devons donc être prudents, et accorder dans les mois à venir une attention redoublée à l'évolution de la production cinématographique française.

En France, cette activité peut néanmoins s'appuyer sur différentes sources de financement, dont bon nombre sont encadrées, ce qui est un gage pour l'avenir : France Télévisions qui a consolidé son chiffre d'affaires et augmenté ses obligations de production, Canal + partenaire historique du 7<sup>ème</sup> art, qui vient de renouveler un accord avec les professionnels, mais aussi de nouveaux acteurs dans le financement du cinéma tels qu'Orange. Je pense aussi au dispositif des SOFICA, mécanisme réformé fin 2009 et mieux fléché vers les films à budget moyen, qui contribuera, je l'espère, à affermir cette partie de la production, essentielle pour la santé de notre cinéma.

Et puis la production peut compter sur les aides publiques, celles du CNC, des collectivités territoriales avec les conventions régionales triennales, ou encore le crédit d'impôt, dont on a vu en 2009, qu'elles jouaient, ces aides publiques, leur rôle de correctif du marché, un rôle d'amortisseur essentiel dans une période économique délicate. Les perspectives de croissance du fonds de soutien pour 2010, grâce aux recettes provenant de la taxe sur les nouveaux distributeurs que sont les Fournisseurs d'Accès Internet, taxe sur laquelle il nous faut veiller comme le lait sur le feu, et bien ces recettes nous permettent d'être relativement confiants, et de continuer à conduire une politique de soutien ambitieuse en faveur de la création et de l'innovation sur tous les supports de diffusion.

Car la mission du CNC est bien de canaliser les forces du marché du cinéma pour lui permettre d'être plus audacieux, plus inventif sur le plan artistique. C'est la vocation de l'Avance sur recettes, dont l'enveloppe globale et le montant moyen par film ont augmenté de près de 20% en 3 ans. Cette année, les sélections cannoises ont fait la part belle aux films soutenus par cette aide phare du CNC. Une belle moisson qui ne peut que nous convaincre de la pertinence de cette politique. Et de la légitimité de poursuivre dans cette voie, afin que les films ambitieux qui en ont besoin, et qui recueillent l'adhésion enthousiaste de la commission, soient bien financés.

Toujours mieux prendre en compte, ceux qui assument la part de risque la plus importante dans la vie d'un film, et notamment le producteur délégué, participe de cette même volonté de défendre l'audace et l'inventivité du cinéma. L'adoption du décret renforçant l'accès du producteur délégué au soutien automatique suite au groupe de travail autour du rapport du « club des 13 » est, j'espère, imminente. Ce texte qui prévoit aussi deux mesures destinées à mieux reconnaître et valoriser le travail d'écriture, vise un équilibre entre producteurs et auteurs.

A cet égard, je veux saluer les avancées importantes obtenues sur les suites du rapport Bonnell et rendre hommage à l'esprit de responsabilité des professionnels qui parviennent, après de longs débats, à s'approcher d'un accord. Ces engagements, s'ils se confirment, devraient permettre, en précisant les règles du jeu, en améliorant la transparence dans l'exploitation des films, de renforcer la confiance entre les producteurs et les auteurs, de remettre en selle ce tandem fondamental dans le processus de création d'un film. Enfin, c'est aussi un signal fort pour la suite des négociations en cours sur la convention collective applicable aux techniciens et ouvriers du cinéma, tout aussi indispensables à la bonne réalisation d'un film.

Quel plus bel endroit qu'ici, au festival de Cannes, temple de la diversité, du brassage et de l'ébullition culturels, pour rappeler avec vigueur les principes fondateurs de notre régulation? Ce modèle se construit depuis plus de 60 ans, sur une conviction forte, celle que le cinéma est avant tout un art, qu'il n'est pas un bien comme un autre, et qu'il doit être appréhendé comme un espace de dialogue et d'échanges avec le monde.

Cette politique ambitieuse pour le cinéma est née en même temps que le Festival de Cannes, qui a toujours été porté par les pouvoirs publics, comme emblème, comme étendard de cette priorité accordée à la dimension artistique du cinéma.

Et chaque année, il faut bien le dire, le festival de Cannes incarne parfaitement cet idéal, et avec panache ! Un idéal de cinéma qui tire sa force de son ouverture à l'altérité et aux singularités ; Un endroit unique où les identités culturelles ne s'empiètent pas les unes sur les autres, mais au contraire se confortent les unes les autres et s'enrichissent mutuellement ; c'est primordial dans une période où apparaît une tentation de repli national, voire même de protectionnisme culturel.

\*

\* \*

Il est toujours réconfortant pour le CNC, de voir concrètement, à Cannes, les résultats de notre politique, de pouvoir vérifier que nos aides à la créativité fonctionnent, ce qui est particulièrement frappant cette année ! Je l'évoquais tout à l'heure, s'agissant de l'Avance sur recettes, je pourrai l'évoquer pour les aides à l'écriture et au développement, pour les aides au court métrage, pour l'aide aux films en langue étrangère ou bien encore pour le Fonds Sud, auquel nous sommes, tous, particulièrement attachés. Il est tout aussi frappant d'ailleurs de voir le nombre de films sélectionnés soutenus par les Régions, preuve, s'il en était besoin, que les collectivités territoriales sont des partenaires indispensables de la création cinématographique et un maillon essentiel dans le maintien de la diversité.

Cannes nous permet donc d'évaluer la justesse d'une politique du cinéma cohérente, qui, en 60 ans, a permis aux professionnels français de devenir extrêmement affutés pour promouvoir la dimension artistique du cinéma. Leur implication dans la production, la distribution, l'exportation d'un nombre important de films, notamment de pays émergents, en est la preuve, tout comme la marque du rayonnement international de la France dans la création cinématographique. Ce sont aussi les fruits de la politique de coopération particulièrement énergique, que la France conduit avec ses partenaires étrangers, et qui favorise la synergie des talents d'où qu'ils viennent. Rappelons qu'en 2009, 40% des films agréés sont des co-productions avec 34 pays différents. L'accord de co-production que Frédéric Mitterrand, Ministre de la culture et de la communication, a signé avec la Chine, il y a une quinzaine de jours, et qui réunit deux grands pays de cinéma, est de ce point de vue particulièrement prometteur. Je suis aussi très heureuse que nous puissions, ici à Cannes, conclure de nouveaux accords, de co-production avec l'Afrique du Sud et le Brésil, ou de coopération avec le Cambodge et l'Egypte.

Cette noble ambition que nous prêtons au cinéma nous impose des responsabilités. D'abord parce que la bataille n'est jamais définitivement gagnée et qu'il ne faut jamais cesser de défendre avec vigueur notre voie, notamment en Europe. Ensuite parce qu'il faut toujours veiller à ce que la régulation demeure à la hauteur de cet idéal, qu'elle soit ajustée, aménagée pour tenir compte des évolutions du secteur et continuer à atteindre ses objectifs.

Avec le numérique, cette exigence s'impose de manière d'autant plus forte que, je le disais en introduction, la numérisation de tous les moyens de production et de diffusion, constitue un bouleversement sans précédent. Nécessairement source d'anxiété pour le secteur, le numérique est aussi et surtout une chance extraordinaire pour préserver, voire renforcer, la pluralité de notre cinéma, et le rendre plus facilement accessible à chacun.

A condition bien sûr que la généralisation du numérique ne mette pas à mal les conditions d'exposition des œuvres. C'est pourquoi, il faut résolument prendre à bras le corps ce virage si nous voulons qu'il soit un outil au service de la circulation des films, et non pas l'instrument d'un affaiblissement de notre modèle de diffusion du cinéma. C'est évidemment plus facile à dire qu'à faire, mais c'est un beau défi qu'il nous faut relever ensemble, et dans l'esprit de solidarité qui est le socle de notre système.

Côté numérisation des salles : trois mois après l'avis négatif de l'Autorité de la concurrence sur le fonds de mutualisation, que le CNC a déploré autant que vous, nous avons réussi à mettre sur pied un double dispositif qui devrait être rapidement mis en œuvre, pour accompagner les salles dans leur mutation : un encadrement législatif, et des aides financières spécifiques aux salles. Ces deux instruments permettront d'atteindre les deux objectifs que le CNC visait avec le Fonds de mutualisation : assurer la numérisation de toutes les salles d'une part, et garantir la liberté de programmation des exploitants et des distributeurs d'autre part.

Le mécanisme d'aides directes, qui sera abondé pour une part grâce aux ressources propres du Fonds de soutien du CNC, sera destiné à soutenir les exploitants, qui ne peuvent réunir, le financement nécessaire ; cette aide sera coordonnée avec les aides des collectivités territoriales particulièrement mobilisées sur ce sujet. Enfin, une partie du financement pourra venir du grand emprunt national, comme le Président de la République l'a annoncé, pour accompagner les salles les plus vulnérables et notamment celles qui sont implantées dans les zones rurales.

L'encadrement législatif sur lequel nous avons travaillé en concertation avec les professionnels, pose le principe d'une contribution obligatoire des distributeurs pour l'équipement numérique, et assure la neutralité et la transparence des conditions de financement des salles. Je me félicite que la proposition de loi déposée conjointement à l'Assemblée nationale et au Sénat fin avril, ait retenu ces principes d'intérêt général. Je remercie vivement les Parlementaires pour leur intérêt et leur réactivité sur ce sujet primordial. Grâce à l'inscription dans la loi de ce socle de principes directeurs, nous pourrions envisager l'avenir avec plus de sérénité. Ce texte constituera en effet un garde fou décisif, préservant le secteur d'une anomie, qui aurait été fatalement préjudiciable pour les grands équilibres sur lesquels s'est fondé le succès de notre cinéma. C'est donc une étape, une étape seulement, mais fondamentale pour l'avenir, qui devrait être franchie avant l'été j'espère, un premier jalon essentiel dans la mise en œuvre d'une régulation de la diffusion du film en salles, à l'ère du numérique.

A cet égard, la proposition de loi fournit deux outils de surveillance et de régulation souples : le premier c'est le Médiateur du cinéma qui sera à même de vérifier, la bonne application des principes inscrits dans la loi et pourra intervenir en cas de litige. Et je me réjouis que le Médiateur du cinéma, Roch-Olivier Maistre, ait accepté de s'engager pour un nouveau mandat de 4 ans ; le deuxième c'est le Comité de concertation qui, placé sous l'égide du CNC, permettra aux professionnels de définir des recommandations en matière de bonnes pratiques.

Ces instances vont faciliter la réflexion collective qu'il est aujourd'hui absolument indispensable d'engager, avec l'ensemble des professionnels, sur les conditions de diffusion du cinéma dans l'univers numérique : il nous faut en effet continuer à garantir la pluralité de l'offre en salles, et éviter la concentration des écrans sur un petit nombre de films. C'est l'objectif principal des engagements de programmation sur lesquels nous sommes en train de travailler, afin de tenir compte des problématiques particulières induites par le numérique.

Le Comité de concertation sera le noyau d'une instance plus large ouverte à tous les acteurs, y compris les producteurs, les auteurs et les réalisateurs, concernés eux aussi par les enjeux liés à la diffusion numérique du film en salles. Il permettra aussi d'engager une concertation autour du deuxième volet de réflexion sur la distribution, prévu à la suite du rapport du Club des 13.

Le CNC va également mettre en œuvre dans les plus brefs délais une aide au master numérique pour préserver l'accès de certains films aux salles numériques : je veux parler des films de la diversité et des films français les plus fragiles qui ne bénéficient d'aucun pré-financement d'une chaîne de télévision et qui seront particulièrement affectés par le surcoût lié à la période de transition du 35mm vers le numérique.

Parallèlement, le CNC a préparé, en concertation avec les professionnels, un texte réglementaire qui vise à encadrer l'exploitation en salles, de programmes autres que des œuvres cinématographiques, tels que les événements sportifs. Il est en effet indispensable de réaffirmer, la spécificité de la salle de cinéma, comme lieu consubstantiel à l'art cinématographique. Et donc urgent, à l'approche de la coupe du monde de football, de limiter la concurrence que ces programmes pourraient faire subir à l'exploitation des films, afin que la salle de cinéma demeure bien, avant tout, un lieu consacré au cinéma.

Enfin, le plan de numérisation des œuvres de catalogue que Frédéric Mitterrand a proposé au Président de la République et qui aura sa place dans le cadre du grand emprunt national offre une occasion de valoriser notre exceptionnel patrimoine cinématographique ; il permettra d'alimenter les écrans numériques des salles, bien sûr, mais surtout les nouveaux réseaux de diffusion notamment Internet, et donc contribuera à optimiser le développement de l'offre légale en vidéo à la demande, dans la droite ligne de la loi « création et internet ». La mise en place d'HADOPI et le réaménagement de la chronologie des médias, ouvrent la voie à une régulation plus adaptée au monde non linéaire, contribuant à étoffer l'offre de Vidéo à la Demande, tout comme à stabiliser le marché de la vidéo stimulé par l'essor du blu-ray.

Ce chantier de la numérisation des œuvres représente en outre, un surcroît d'activité motivant pour les industries techniques, qui viendra s'ajouter au bénéfice du crédit d'impôt international, mis en place à la fin de l'année dernière et qui a déjà été accordé à 20 œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de 5 nationalités différentes. Grâce à l'action concertée que nous avons engagée avec le Ministère de la culture et le Ministère des finances, pour les accompagner dans leur nécessaire reconversion et restructuration, les industries techniques françaises, dont le savoir faire est mondialement reconnu, devront pouvoir en profiter pleinement.

Je suis convaincue que le numérique, peut et doit être, un formidable vecteur d'accès à la création et au patrimoine, une opportunité pour valoriser davantage nos œuvres, y compris celles qui n'auraient pas été exploitées dans le monde physique, une chance aussi, grâce à la démocratisation de la diffusion et la meilleure accessibilité des moyens de création, pour régénérer la culture, pour élargir et renouveler ses acteurs, ainsi que son champ d'action.

Sachez qu'Anne Durupty et moi-même ainsi que l'ensemble des équipes du CNC travaillons, avec passion et détermination, pour que le cinéma continue à tenir la place de choix qui a

toujours été la sienne dans notre pays, pour qu'il puisse conserver son aura particulière, celle là même que nous fêtons ici chaque année à Cannes.

Je veux rendre hommage à Gilles Jacob et Thierry Frémaux ainsi qu'à toute leur équipe pour leur talent et leur mobilisation à toute épreuve, qui font du Festival de Cannes le lieu, par excellence, de l'effervescence cinématographique, où toutes les expressions artistiques, d'où qu'elles viennent, peuvent s'exprimer en liberté. Merci de nous permettre de découvrir cette pluralité de regards et de points de vue sur le monde, autant d' « approches de la vérité des hommes » aurait dit Jean Renoir. Même exigence pour les équipes de la Quinzaine des réalisateurs et son nouveau délégué général, Frédéric Boyer, qui succède à Olivier Père, ainsi que Jean-Jacques Berjon et ses collaborateurs de la Semaine de la Critique ; tous nous offrent de beaux moments de cinéma, riches en émotion et en émerveillements, tous contribuent à accomplir le dessein que nous voulons pour le cinéma.

L'immense prestige de Cannes, impatiemment attendu chaque année par tous les cinéphiles du monde, rappelle avec éclat que la France est un pays qui soutiendra toujours, d'où qu'ils viennent, les artistes et les cinéastes.